

SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le douze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de ST GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **6 janvier 2015**

PRÉSENTS : M CHASSERIEAU D, M PAILLAT D, Mme GRELIER O, Mme GOURMAUD C, M GRELIER B, Mme ROUSSIÈRE S, Mme BARON L, M BOISSEAU S, Mme BIZET N, M DAVID F, Mme COUSIN L, M GUITTON F, Mme PHELIPPEAU C, M HERBRETEAU F, Mme RATTIER M, M PLESSIS F, Mme ROUET L, M RIPAUD P,

EXCUSÉS : M EMERIT D,

SECRÉTAIRE: Mme Sandrine ROUSSIÈRE

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H.

En hommage aux victimes des attentats terroristes perpétrés la semaine dernière Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence.

Puis, après lecture et approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2014, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

D01-2015 / OBJET : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES, PROGRAMME 2015 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet notamment l'étude diagnostic réseau de 2009 qui avait mis en évidence des problèmes d'eaux parasites dans la station de lagunage. Monsieur le Maire explique que ces travaux ont été répartis en plusieurs tranches et rend compte des travaux réalisés en 2012 puis en 2013 et 2014.

Monsieur Paillat, adjoint en charge de l'assainissement présente ensuite le projet établi par la SICAA pour les travaux restant à faire dans la rue des Borderies, de la Charronnerie et le long d'une partie de la place de l'église. Il explique qu'un passage caméra a été effectué pour vérifier l'état des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées. Il détaille les plans et le coût du projet estimé par le cabinet d'étude à 132 131 € HT dont 46 530 € pour les eaux usées et 85 601€ pour les eaux pluviales. Ces dépenses seront imputées aux budgets correspondants : pour le réseau eaux usées sur le budget assainissement et pour le réseau eaux pluviales, sur le budget communal.

L'Agence de l'eau aide financièrement les communes dans leur projet d'optimisation du fonctionnement des réseaux d'assainissement collectif et Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal s'il accepte de solliciter ces aides pour la mise en séparatif du réseau unitaire tel que défini dans le projet présenté.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de délibérer, celui-ci après en avoir discuté à l'unanimité

- ✓ **DONNE SON ACCORD** à la réalisation du projet de travaux de mise en séparatif des réseaux tel qu'il lui a été présenté ;
- ✓ **SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour lancer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet notamment le marché par procédure adaptée.

**D02-2014 /OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)
AVEC LA SPL (SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE), POUR LE
PROJET DE RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 2122-21 L.2122-21-1 ; L.2241-1 :

Vu la délibération n°D70-2012 en date du 20/12/2012 concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Considérant que la salle polyvalente construite en 1976 ne répond plus aux nouvelles réglementations des bâtiments notamment en matière d'accessibilité, et de dimension réglementaire pour la pratique du basket, la commune a sollicité la SPL, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de concrétiser son projet de rénovation de cette salle multifonction. La SPL devra guider les élus, les informer des contraintes techniques et réglementaires et veiller à ce que le maître d'œuvre ou les entreprises restent dans les objectifs techniques et financiers qui leur seront assignés par la collectivité.

Après avoir lu le projet de convention Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au lancement du projet de restructuration et d'extension de la salle multifonction, d'un budget prévisionnel de 1.200.000,00 € HT
- ✓ **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
 - 5.600,00 € HT pour la réalisation du programme
 - 0.50 % du montant de l'ensemble de l'opération, pour le choix du maître d'œuvre
 - 1.50 % du montant de l'ensemble de l'opération, durant des études de maîtrise d'œuvre
 - 1.50 % du montant de l'ensemble de l'opération, pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux
- ✓ **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le chapitre 92 « salle polyvalente »
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions,

**D03-2015 /OBJET : RÉHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE :
AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES EN
INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'au vote du budget une collectivité territoriale peut mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour les dépenses d'investissement hormis les dépenses et recettes inscrites en reste à réaliser, la collectivité ne peut engager ni régler aucune dépenses.

Le Conseil Municipal peut néanmoins décider, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, d'engager des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal vient de donner son accord au lancement du projet de rénovation de la salle polyvalente aussi Monsieur le Maire propose que soit ouvert la somme de 50 000 € au chapitre 92 « Réaménagement et extension de la salle polyvalente » pour l'exercice 2015. Cette somme sera obligatoirement reprise au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DÉCIDE** l'ouverture de la somme de 50 000 € au chapitre 92 « Réaménagement et extension de la salle polyvalente » en dépenses de la section d'investissement

D04-2015 / OBJET : CONTRAT CERIG POUR LA MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE ACQUIS EN 2014

Monsieur le Maire explique que le matériel acheté en 2014 ne sera plus sous garantie le 1^{er} avril 2015. Aussi la société CERIG nous a fait parvenir une proposition de contrat de maintenance d'un montant total de 650 € HT par an.

Ce contrat prévoit notamment une intervention sur site dans les 12H maximum. Le remplacement des pièces et la main d'œuvre sont compris dans le contrat ainsi que le remplacement de l'appareil si l'immobilisation du système est supérieure à 48H.

Après avoir présenté le contrat Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DÉCIDE** de confier la maintenance du matériel informatique acquis en 2014 et figurant sur la facture 2014040102 à l'entreprise CERIG informatique ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat.

D05-2015 / OBJET : CONSTRUCTION DE LA MAISON DE VIE, TRANSFERT DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS

Monsieur le Maire explique que Vendée Habitat nous a fait parvenir un projet de convention de transfert des équipements et espaces communs pour la future maison de vie. La commune sera tenue informée des travaux sur les équipements dont elle deviendra propriétaire en vertu de cette convention : voirie, réseaux d'eau, bornes incendies, eaux usées, eaux pluviales, éclairage public et réseaux de télécommunication. Cette procédure est habituelle pour toute construction publique ou lotissement de la commune.

Après avoir donné lecture de la convention Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention de transfert des équipements et espaces communs de la maison de vie qui sera construite à Saint-Germain-de-Prinçay par Vendée Habitat
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la poursuite de ce projet

D06-2015 / OBJET : SYDEV, CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique que le SyDEV nous a transmis sa proposition de contrat pour l'année 2015, celle-ci prévoit :

- 3 visites d'entretien par an

Ces visites comprennent le matériel et la main d'œuvre avec un changement de lampes tous les ans.

La convention prévoit également une permanence téléphonique les week-ends et jours fériés pour les interventions d'ordre sécuritaire (candélabres accidentés, infrastructures vandalisées sous tension ...) ainsi que le suivi des sinistres survenus sur des éléments d'éclairage public.

Le coût de ce service pour 2015 sera de 3 572.80 € (388 points lumineux mais 80 sont sous garantie x 11.60 € TTC) en 2014 le prix était de 3 438.50 € (299 points lumineux x 11.50 €).

Les dépannages seront facturés de la manière suivante :

- 185.80 € par intervention / 185.80 € en 2014
- 47.60 € en plus pour tout changement des foyers lumineux nécessitant une nacelle /47.10 € en 2014
- 62.10 € pour toute modification des horaires en dehors des heures de changement d'heure été hiver et 9.60 € par armoire supplémentaire. (61.50 € et 9.50 € en 2014).

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal son avis, celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour que soit conclu, pour l'année 2015, avec le SYDEV le contrat pour la maintenance de l'éclairage public pour un montant total de 3 572.80 € TTC ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat.

Questions diverses :

Vœux à la population :

Les vœux seront l'occasion de présenter les projets portés par la nouvelle équipe, ils seront suivis d'un buffet.

Réunion artisans commerçants :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion avec les artisans commerçants de Saint-Germain-de-Prinçay se tiendra en mairie le 27 janvier afin de recueillir leurs remarques et attentes mais aussi leur permettre de se rencontrer et de créer des liens entre eux.

Goûter CCAS :

Une centaine de personnes ont répondu à cette invitation et se sont retrouvés pour un moment de convivialité autour d'une animation faite notamment par les enfants de l'accueil périscolaire, le mercredi 17 décembre à la salle des fêtes.

Le Relais du Père Noël :

Cette manifestation à l'initiative de Germ en fêtes a été une réelle réussite. L'église était complète pour le concert de Gospel et l'ensemble des animations a été très appréciée.

Commissions communales :

Les commissions devront se réunir rapidement afin de présenter leur projet pour 2015 afin d'établir les budgets.